

**MAIRIE
DE LA TRINITÉ
06340**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 10 octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 04 octobre 2024

OBJET : DELIBERATION N°17 - Plan de stagiairisation des agents contractuels

M. Ladislav Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
M. Alain Brunetti
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
M. Alain Junguené
Mme Annabel Beccatini-Gesrel
Mme Fabienne Bermond
M. Gilles Ugolini
Mme Sophie Bournot
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
M. Jean-Marie Fort
Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier
M. Guy Ferrandez

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero
M. Christophe Bosio représenté par M. Ladislav Polski
M. Laurent Portelli représenté par M. Gille Ugolini
Mme Marion Troyat représentée par Mme Beccatini-Gesrel
Mme Audrey Bruno-Giannini représentée par Mme Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Fabien Bonnafoux

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2024

N°17

Rapporteur : Madame Fabienne BERMOND, Conseillère municipale déléguée au personnel

Direction : Direction des Ressources

Objet : Plan de stagiairisation des agents contractuels

Domaine : 4 – Fonction publique – 4.1-Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Mes chers collègues,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 412-1 et suivants qui régissent le statut général des fonctionnaires territoriaux ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 qui précise les conditions de recrutement et de stagiairisation des agents de la fonction publique ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux conditions générales de stagiairisation et à l'intégration des fonctionnaires territoriaux ;

VU la délibération du 10 octobre 2024 portant régularisation du tableau des emplois du tableau des emplois ;

VU la saisine du comité technique lors de sa séance du 3 octobre 2024 ;

Considérant l'impératif d'assurer la meilleure qualité du service public rendu aux Trinitaires ;

Considérant la nécessité de stabiliser l'emploi public au sein de la commune et de garantir une gestion prévisionnelle des emplois et compétences ;

Considérant la volonté de la commune de pérenniser les emplois et de garantir une sécurité professionnelle à ses agents, affirmant ainsi son engagement envers le personnel contribuant au service public local ;

Considérant l'engagement de la commune à respecter les principes d'égalité, d'accès et de transparence dans le recrutement et la gestion de ses ressources humaines ;

Considérant la nécessité d'adopter une approche progressive et planifiée pour la stagiairisation des agents afin d'assurer une transition efficace et équitable ;

Considérant les compétences et l'ancienneté des agents ;

Considérant le principe de stagiairisation pour les agents contractuels remplissant les conditions statutaires et réglementaires requises, à réaliser en plusieurs vagues selon les grades suivants :

- **Vague 1** : du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2024 : Regroupement des grades d'adjoint d'animation et ATSEM Principal de 2^{ème} classe.
- **Vague 2** : du 1^{er} novembre 2024 au 31 décembre 2024 : Regroupement des grades d'adjoint technique.

Considérant que ce plan concerne 18 agents et constitue une avancée historique pour la commune de La Trinité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise** le Maire, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération et pour mener toutes les actions nécessaires à l'application effective de la stagiairisation des agents concernés ce plan de stagiairisation.
- **Prévoit** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget 2025, chapitre 012.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Fabien BONNAFOUX,

Secrétaire de séance

Vote du Conseil :

Pour : 33

Pour expédition conforme

Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité

Contre : 0

Abstention : 0

